



2012-2015



Projet Social

Centre Socioculturel-AAME

2 Rue Camille Desmoulins 02610 Moy-de-l'Aisne

Tél : 03 23 07 78 79 / Fax : 03 23 07 54 24

Adresse mail : centre.social.moy@wanadoo.fr

Site internet : <http://moydelaisne.centres-sociaux.fr>

Association régie par la loi 1901 – APE N°94992 – SIRET N°31350946500016

Sommaire

Identification du centre social	p.5
Bilan 2007/2001	p.7
I- Les grands points du projet 2007/2011	p.9
1- Rappel projet 2007/2011 :	p.9
2- Ce que nous en retenons :	p.9
II- « Au niveau des activités proposées » :	p.12
1- Rappel projet 2007/2011 :	p.12
2- Ce que nous en retenons :	p.12
III- « Au niveau du territoire » :	p.13
1- Rappel projet 2007/2011 :	p.13
2- Ce que nous en retenons :	p.13
IV- « Au niveau du personnel, du matériel, des locaux » :	p.14
1- Rappel projet 2007/2011 :	p.14
2- Ce que nous en retenons :	p.14
V- « Au niveau des partenaires » :	p.15
1- Rappel projet 2007/2011 :	p.15
2- Ce que nous en retenons :	p.15
VI- Synthèse des actions du projet 2007/2011	p.17
1- Rappel projet 2007/2011 :	p.17
2- Ce que nous en retenons :	p.17
a / Les actions en cours :	p.20
b/ Les actions nouvelles :	p.24
Diagnostic du territoire	p.29
I- Un territoire rural : un maillage complexe	p.31
A/ Le territoire de la CCVO : lieu d'intervention du centre social	p.31
1- Cartographie :	p.31
2- Quelques données :	p.31
B/ Les limites :	p.32
1- Les limites naturelles :	p.33
2- Les limites administratives :	p.33
3- Les infrastructures :	p.33
C/ Quelques données sociologiques : des disparités importantes	p.34
1- Revenus moyens :	p.34
2- Logement et habitat :	p.34
3- Données sociales :	p.34
D/ Un rapport du centre social à son territoire d'intervention en construction	p.35
1- Une identification du territoire d'intervention qui évolue :	p.35
2- Une évolution du rôle de la CCVO : des compétences nouvelles	p.35
3- En synthèse : un partenariat à renforcer	p.36
II- Le centre socioculturel-AAME : une structure au service des habitants du territoire	p.36
A/ Un paysage institutionnel en mouvement :	p.36

B/ 35 ans : le bel âge ?	p.37
1- Présentation de l'AAME :	p.37
2- Ce qui serait susceptible d'évolution :	p.39
a. Les statuts de l'AAME :	p.39
b. La représentation d'un centre social pour nos partenaires :	p.39
C/ Un mode d'intervention à conforter :	p.40
1- L'itinérance :	p.40
2- Un pôle ressource :	p.40
a. Pour les habitants :	p.40
b. Pour les élus du territoire :	p.41
Le projet 2012-2015	p.43
I- Démarche du projet :	p.46
A/ Un centre social qu'est-ce que c'est ?	p.46
B/ Ce que dit la CNAF : les 4 missions caractéristiques des centres sociaux	p.47
C/ Ce que dit la FCSF : 3 valeurs fondatrices	p.48
II- Un mode d'intervention au service de nos actions :	p.48
A/ Un mode d'intervention à privilégier : l'itinérance	p.48
B/ Quelles actions ?	p.48
C/ Méthode d'évaluation envisagée :	p.63
III- Nos moyens d'intervention :	p.66
A/ A l'interne :	p.66
1- La participation des habitants :	p.66
a. Le fonctionnement institutionnel :	p.66
b. Les commissions au service du projet :	p.66
2- L'équipe professionnelle :	p.67
3- Nos moyens financiers :	p.67
B/ A l'externe :	p.71
1- Le partenariat local :	p.71
2- Le réseau des centres sociaux :	p.74
Glossaire	p.75

Identification du centre social



Nom :

Centre socioculturel-AAME
(Association d'Animation de Möy-de-l'Aisne et de ses environs)

Adresse :

2, rue Camille Desmoulins
02610 Möy-de-l'Aisne

Siège social :

Mairie
7, rue du Général Leclerc
02610 Möy-de-l'Aisne

Contact :

Tous les jours du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h30 au
03/23/07/78/79.

Site internet : <http://moydelaisne.centres-sociaux.fr>

Page Facebook : centre social-AAME

Date de création de l'association :

Association déclarée en préfecture le 31.10.1977

Publication au journal officiel le 30.11.1977

Objet de l'association :

Cette association a pour but de gérer et contrôler le fonctionnement du centre socioculturel de Möy-de-l'Aisne, d'assurer le financement des dépenses engagées dans l'établissement.

Actions décentralisées sur le canton de Möy-de-l'Aisne en direction du secteur petite enfance, enfance, jeunesse, famille et public en difficulté.

Bilan 2007/2011

I- Les grands points du projet 2007/2011

1- Rappel Projet 2007/2011 :

Au niveau de l'association gestionnaire :

Deux points paraissent importants pour ce projet à venir au niveau de l'organisation de l'association.

Une représentativité plus mixte des administrateurs et une augmentation des membres du collège usager.

En effet pour répondre au mieux aux attentes des habitants, il semble prioritaire d'offrir une place plus importante aux usagers de la structure dans sa gestion, son organisation et dans les prises de décision. Le développement du CSC sur le territoire demande également à ce que les différentes communes et associations partenaires trouvent leur place au sein de l'A.A.M.E.

Dans le même objectif, la pérennisation des commissions d'usagers, ciblées chacune sur des actions menées, sera la base et le garant du travail d'éducation populaire mené depuis la création du CSC.

2- Ce que nous en retenons :

La représentativité au sein du conseil d'administration n'a pas réellement évolué. En effet, nous avons toujours les mêmes statuts qui n'ont pas évolué sur les 4 années passées. Cependant, il s'agit pour nous d'un chantier qui a bien été identifié, et ce, à plusieurs niveaux :

- La CCVO a été intégrée à notre CA depuis février 2011 et, depuis le CA du mois de décembre 2011, elle a obtenu une voix délibérative suite à un partenariat sur le projet adolescents et sur le projet culture.
- Une commission statut se constitue actuellement pour étudier et proposer la révision de nos statuts (ils datent en effet de 1977 et il est sage d'en envisager la révision/modification),
- Les représentants de la commune de Moy-de-l'Aisne au CA reconnaissent bien volontiers qu'ils sont nombreux (actuellement 6) et sont prêts à envisager, dans le cadre de cette révision éventuelle, à céder des postes d'administrateurs aux élus d'autres communes voir à des élus communautaires sous conditions de participation accrue de ces dites communes ou de la Communauté de communes.
- Lors de l'AG de 2011 (portant sur l'exercice 2010), le nombre de candidats par collèges était 2 fois supérieur aux postes vacants et ce quels que soient les collèges. Il semblerait qu'il y ait un regain d'intérêt pour les actions menées par le CSC...

Nous voyons donc depuis 2011 particulièrement, une envie de participer aux travaux du conseil d'administration. Un poste avec voix délibérative a été créé suite à un

partenariat avec la CCVO sur le volet adolescents. En tout état de cause, un travail s'engage sur une réécriture de nos statuts qui ira de pair avec une interrogation sur la constitution même du conseil d'administration.

Tableau avec le nombre de participants par CA suivant le collège :

CONSEILS D'ADMINISTRATION							
Année	NOMBRE DE REUNION	NOMBRE DE PARTICIPANTS	COLLEGE DES USAGERS	COLLEGE DES COMMUNES	COLLEGE DES ASSOCIATIONS	PROFESSIONNELS	Moyenne
2007	09 février	17	5	7	2	5	16
	15 mars	18	7	5	2	4	
	26 avril	18	8	3	2	5	
	26 sept.	14	4	3	1	6	
	22 octobre	12	6	4	0	2	
2008	29 janvier	16	5	5	2	4	18
	28 février	20	7	5	1	7	
	18 avril	20	8	8	1	3	
	25 juin	16	8	5	1	3	
2009	26 mai	17	6	6	3	3	17
2010	16 juin	23	8	9	3	3	22
	4 nov.	22	8	6	3	5	
	17 nov.	22	7	9	3	3	
2011	9 février	23	6	9	3	5	18
	5 mai	18	6	4	3	5	
	19 mai	19	9	5	3	2	
	7 juillet	9	3	3	1	2	
	14 déc.	21	8	7	3	3	

Il nous semble important de mentionner qu'un travail avec l'Union des Maires doit être mené dans les années qui viennent car il s'agit d'un endroit stratégique où les échanges sont riches et préparent à des décisions notamment dans le cadre des travaux menés par la Com. de Com.

Les commissions d'usagers se sont développées. La toute première créée au CSC a été la Commission des activités festives, aujourd'hui nous pouvons faire le point des Commissions suivantes :

- Commission Festival des Talents,
- Comité de pilotage « prévention du vieillissement »,
- Commission Statuts,
- Commission Communication,
- Commission Projet Social,
- Groupe de travail Repas Conviviaux,
- Commission « Ados ».

Tableaux de suivi des participations suivant les commissions :

COMMISSION COMMUNICATION							
Année	NOMBRE DE REUNION	NOMBRE DE PARTICIPANTS	COLLEGE DES USAGERS	COLLEGE DES COMMUNES	COLLEGE DES ASSOCIATIONS	Professionnels	Moyenne
2011	informelles	5	4			1	
							5

COMMISSION FESTIVAL DES TALENTS							
Année	NOMBRE DE REUNION	NB DE PARTICIPANTS	COLLEGE DES USAGERS	COLLEGE DES COMMUNES	Professionnels	COLLEGE DES ASSOCIATIONS	Moyenne
2008	17/01	15	12	1	2	1	
	11/02	18	15	0	2	1	
	12/03	16	12	0	2	2	
	16/04	16	13	0	2	1	
	22/05	19	16	0	2	1	17
2009	22/09/08	19	15	1	1	2	
	20/10/08	16	12	1	1	2	
	19/01	18	14	1	1	2	
	16/02	20	16	1	1	2	
	09/03	15	13	0	2	0	
	04/05	18	13	1	2	2	
	04/07	23	16	2	2	3	18,4
2010	08/09/09	22	17	1	1	3	
	08/12/09	17	13	0	1	3	
	06/01	19	16	0	1	3	
	09/01	17	13	1	1	2	
	02/03	15	12	0	1	2	
	15/04	18	14	0	1	3	
	04/05	19	17	0	1	1	
	21/05	19	16	0	1	2	18,25
2011	6/12/10	19	14	1	2	2	
	11/01	20	16	1	1	2	
	15/03	19	15	0	2	2	
	13/04	21	18	0	2	1	
	04/05	18	15	0	1	2	
	23/05	17	15	0	1	1	
	7/06	22	19	0	2	1	
	22/07	19	15	0	2	2	19,38

COMMISSION PREVENTION DU VIEILLISSEMENT							
Année	NOMBRE DE REUNION	NOMBRE DE PARTICIPANTS	COLLEGE DES USAGERS	COLLEGE DES COMMUNES	COLLEGE DES ASSOCIATIONS	Professionnels	Moyenne
2010	04/11	20	2	5	3	10	20
2011	27/01	9	5			4	
	17/03	8	4			4	
	22/06	7	5			2	
	28/06	8	4			4	
	18/07	6	4			2	
	19/09	15	3			12	
	13/10	14	8			6	
	23/11	18	3	5	7	3	10,6

Il semble donc que l'objectif de pérennisation des commissions d'usagers soit réel voir ait dépassé celui que l'on s'était fixé.

II- « Au niveau des activités proposées » :

1- Rappel projet 2007/2011:

Il apparait indispensable la création de secteurs d'activité. Ainsi, en plus du projet collectif famille en place depuis 3 ans, il sera créé un secteur enfance/jeunesse et un secteur culturel.

La gestion de ces secteurs sera confiée à des référents : l'animatrice « référent famille » (Recrutée en 2007 sur un poste CES) et une animatrice enfance/jeunesse (sera recrutée en 2008) sur un poste CES).

Le secteur culturel sera au départ pris en charge par ces deux référents.

Le projet à venir veillera également à la mise en place d'activités toujours plus dynamiques et innovantes.

2- Ce que nous en retenons :

Les postes de référents (familles et enfance/jeunesse) ont été confortés dans leurs attributions respectives. De postes en contrat de travail précaire (CES), ils sont aujourd'hui en CDI et sur une pesée adéquate pour des emplois d'animateurs dans notre convention collective. Il est à noter très fortement le rôle prépondérant qu'a pu jouer le Conseil Régional de Picardie par l'intermédiaire du dispositif « emplois solidaires » qui finance ces 2 postes et à permis, de fait, de créer de réels postes de professionnels.

Le poste référent famille s'est installé dans la durée et a développé son action par :

- Une reconnaissance du lieu d'accueil enfants/parents (L.A.E.P.) par la CAF depuis janvier 2011,
- Une extension de son action vers « la prévention du vieillissement » en concertation avec la Fédération des Centres Sociaux de l'Aisne (FCS02) et la CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail).

Le poste référent enfance/jeunesse a été créé en 2008 et s'est développé vers un CDI en poste d'animateur, il prend aujourd'hui une place prépondérante au sein du Centre Social de par son développement, notamment :

- Sur un partenariat avec la CCVO autour du projet ados,
- Un développement des actions d'Accueil Collectifs de Mineurs (ACM) sur le territoire avec des nouvelles communes partenaires et une augmentation des capacités d'accueil

En ce qui concerne le secteur culturel, les 2 animateurs référents s'en emparent tout doucement mais ils ne disposent que de peu de temps à y consacrer, au vu du développement de leurs propres secteurs. Malgré cela, ce champ d'activité n'est pas abandonné. En effet, des actions ont lieu en coopération avec la CCVO (programmation culturelle), la MCL (lors de sorties organisées par le secteur famille), le collège (lors de leur représentation de fin d'année), avec les écoles (en lien avec la FCS02). Nous pouvons dire, qu'à ce jour, ce secteur n'existe pas encore en tant que tel...

III- « Au niveau du territoire » :

1- Rappel Projet 2007/2011 :

La méthode la plus adéquate pour répondre à l'ensemble du territoire semble être l'itinérance.

Elle permettra de répondre à un moment donné et lieux donnés, selon un besoin ou une demande ciblée.

Pour ce faire, l'investissement dans l'achat d'un véhicule 9 places est indispensable et urgent. Les différents contacts pris au niveau financier nous permettent d'envisager cet achat pour 2008.

2- Ce que nous en retenons :

Bien que nous ayons soulevé l'adéquation de l'itinérance sur notre territoire, ce sont des situations pas toujours souhaitées qui nous y ont amenés :

- Les travaux de rénovation du CSC nous ont permis d'installer nos Accueil Collectifs de Mineurs (ACM), sorties culturelles, repas conviviaux sur différents lieux,
- Le vol que nous avons subi en 2009 nous a obligé à racheter un ensemble de moyens informatiques qui sont utilisés dans le cadre de cette itinérance.

Depuis que nous avons fait le constat de l'importance de l'itinérance sur notre territoire, nos actions ont été pensées sur ce mode de fonctionnement :

- Les ALSH comme celui initié sur la commune de Ribemont mais aussi de nouvelles expériences comme sur la commune d'Essigny-le-Grand à ce jour sont développées sur ce modèle,
- Le développement du projet « ados » avec la CCVO et la CNAF a entièrement été pensé de cette façon.

Il nous semble aujourd'hui indispensable d'orienter nos actions en ce sens comme par exemple avec les repas conviviaux qu'il serait souhaitable de voir s'établir de façon régulière sur d'autres communes.

IV- « Au niveau du personnel, du matériel, des locaux » :

1- Rappel du projet 2007/2011 :

La création de postes pérennes de responsables de secteur d'animation permettra d'asseoir l'activité globale et sa reconnaissance par les habitants.

L'investissement dans un matériel d'activité répondant aux besoins du public et de la structure favorisera son développement.

Ce projet se devra également de solutionner les problématiques liées aux locaux accueillant la structure (coût, gestion).

2- Ce que nous en retenons :

A ce stade, il nous paraît primordial d'insister sur la qualité du partenariat récemment remis en œuvre avec la commune de Moy-de-l'Aisne et ses représentants. Ce regain de crédit est dû, pour partie non négligeable, à un effort de professionnalisation des acteurs du CSC. En cela, effectivement, la création de postes pérennes permet d'asseoir l'activité globale et sa reconnaissance par les habitants mais aussi par les partenaires.

La reconnaissance de notre action auprès des habitants passe par une analyse de la montée en puissance de la participation de ceux-ci sur nos activités.

Nous soulignons que la rénovation de notre structure sur l'année 2009/2010 montre l'implication de nos élus dans la bonne marche des actions du CSC et permet à notre public d'être accueilli dans des locaux « tout beau, tout propre ». Il reste la cuisine à rénover et cela devrait être effectif dès le mois de juin. Cette réfection nous permettra de repenser l'accueil du mercredi à la journée et d'amplifier, nous le pensons, notre impact sur ce temps.

V- « Au niveau des partenaires » :

1- Rappel du projet 2007/2011 :

Trouver de nouveaux partenaires financiers pour répondre aux postes « activité et rémunération ».

Asseoir les partenariats existants et concrets en faisant table rase des aspects négatifs des précédents projets pour faire reconnaître l'action du CSC sur son territoire.

2- Ce que nous en retenons :

En premier lieu, et ce malgré des moments difficiles, nous avons conservé nos principaux partenaires que sont la commune de Moÿ-de-l'Aisne ainsi que la CAF. Depuis le début d'année 2011, nous pouvons dire qu'ils sont encore plus à nos côtés. Des nouveaux projets émergent comme un CEJ avec la commune d'Essigny, un CEJ en préparation (malgré des enjeux parasites sur le territoire) avec la commune de Moÿ, une reconnaissance LAEP qui est déjà effective, un CLAS mis en route dès la rentrée scolaire de 2010 qui continue à se développer.

De la même façon, lors du projet « prévention du vieillissement », les communes nous ont offert un très bon accueil pour le recensement des populations concernées, pour la distribution du questionnaire et pour récupérer les réponses.

Afin d'accroître notre reconnaissance par les communes du territoire (c'est déjà le cas dans celles où nous intervenons dans le cadre du projet « ados »). Des communes s'impliquent aujourd'hui davantage avec le souhait d'accentuer leur engagement, nous pouvons citer les communes de Remigny, d'Urvillers et de la Ferté Chevresis.

Sur l'évolution du nombre de nos partenaires financiers, nous pouvons dresser le tableau suivant de l'évolution de nos financements :

COMPTE 740 000 de 2007 à 2011

Compte	Libellé	2007	2008	2009	2010	2011
74110 0	CNASEA		16 358,19	27 183,75	23 648,92	8 327,46
74130 0	FONJEP		7 172,00	7 266,00	7 263,00	5 067,00
74150 0	AIDE A L'EMBAUCHE			1 065,99	318,70	
74200 0	SUBV. FONCT REGION		5 000,00	1 592,68	1 800,00	1 650,00
74210 0	SUBV. REGION EMPLOI SOLIDAIRE		25 795,02	26 176,10	31 262,00	28 234,01
74220 0	SUBV. FSE EMPLOI SOLIDAIRE		11 365,02	11 613,84		
74230 0	SUBV. GRSP		1 680,00			
74240 0	SUBV. FONDATION DE France		1 500,00		1 500,00	
74250 0	SUBV. LAEP					2 166,48
74300 0	SUBV. FONCT DEPARTEMENT		2 785,00	278,00	4 885,00	6 000,00
74310 0	LABEL QUALITE DEPARTEMENT		610,00	610,00	610,00	
74400 0	SUBV. FONCT COMMUNES		10 500,00	10 200,00	10 500,00	10 500,00
74410 0	SUBV. INTERCOMMUNALE					26 800,00
74500 0	SUBV. FONCT CAF		44 000,00	44 000,00	44 000,00	44 000,00
74510 0	SUBV. CAF PROJET JEUNES				10 750,00	11 750,00
74550 0	FEDERATION 02		300,00	450,00		500,00
74610 0	SUBV. ANIMATION GLOBALE		52 017,79	53 185,06	50 655,15	58 032,00
74620 0	SUBV. PS ALSH		5 361,52	14 925,35	12 790,76	21 519,36
74630 0	CAF AUTRES SUBVENTIONS			2 458,00	295,00	15 000,00
74640 0	P.S FAMILLE		11 799,00	12 127,00	11 402,99	12 944,00
74650 0	P.S MSA		370,39	812,40	520,00	632,00
74660 0	SUBV. PS CLAS				785,20	2 056,60
74670 0	SUBV. CAF CHARTE DE QUALITE		385,00	995,00	835,00	1 642,00
74683 0	SUBV. CAF ADSL		1 500,00	1 810,76	1 232,73	3 299,33
74690 0	EDEC		1 000,00			
74692 0	REAPP		2 500,00			1 770,00
74695 0	SUBV. CRAM			500,00	1 500,00	
74697 1	SUBV. CARSAT					12 000,00
	TOTAL :	0,00	201 998,93	217 249,93	216 554,45	273 890,24

VI- Synthèse des actions du projet 2007/2011

1- Rappel du projet 2007/2011 :

<i>ACTIVITES ET PROJETS</i>	<i>OBJECTIFS</i>	<i>PARTENARIAT</i>
Accueil de loisirs	<ul style="list-style-type: none">- Offrir des activités de loisir au public enfant- Favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité	CAF DDJS Communes PMI Région
Foyer ados	<ul style="list-style-type: none">- Favoriser les discussions, les échanges entre jeunes- Offrir un lieu de confiance où les jeunes peuvent s'exprimer	CAF DDJS Communes Associations
Semaines préventives	<ul style="list-style-type: none">- Répondre aux questions des jeunes sur des sujets d'actualité- Prévenir des maux de l'adolescence	CAF GRSP Fondation de France Education Nationale Associations
Spectacles scolaires	<ul style="list-style-type: none">- Offrir des spectacles de qualité aux enfants pendant les périodes scolaires	FCSA Education nationale
Activités culturelles et sportives	<ul style="list-style-type: none">- Offrir des activités spécifiques de proximité- Favoriser la pratique sportive et culturelle	Communes Associations

ACTIVITES ET PROJETS	OBJECTIFS	CONTENU	PARTENARIAT
Le périscolaire	<ul style="list-style-type: none"> - Répondre à un besoin des familles en termes d'accueil avant et après l'école - Favoriser l'éveil chez l'enfant - Offrir des activités ludiques et animations dans l'école 	<p>Mise en place de l'accueil les lundis, mardis, jeudis, vendredis, les matins, midis et soir, dans les locaux de l'école de Moÿ.</p> <p>En partenariat avec la commune à la suite de l'ouverture d'une cantine scolaire prévue pour janvier 2008.</p>	CAF DDJS Education nationale Commune de Moÿ
Accompagnement à la scolarité	<ul style="list-style-type: none"> - Répondre une demande des familles d'aide aux devoirs des enfants 	Mise en place après l'école dans les communes le souhaitant après étude de besoin.	DDJS Région Communes Associations
Projet culturel jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> - Répondre à une demande d'activités culturelles pour les jeunes - Répondre à des problématiques sociales au travers de la culture - Valoriser les initiatives des jeunes 	Mise en place d'activités ponctuelles répondant à un projet spécifique (théâtre, musique, arts graphiques...)	DDJS Associations DRAC

Animation de rue	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les contacts - Offrir un relais informatif de proximité - Amener le public à participer aux actions du CSC 	Dans le cadre de l'itinérance, les animateurs rencontreront le public (adulte et jeunes) dans des lieux stratégiques (sortie des écoles, abris de bus, structure sportives, parcs...)	Communes CAF Associations
Bibliothèque itinérante	<ul style="list-style-type: none"> - Offrir un accès à la lecture - Offrir un service de proximité à moindre coût 	Mise en place d'un trajet dans les communes du canton, avec un système d'emprunt de livres ponctuel.	Communes CAF Région
Accès à la culture	<ul style="list-style-type: none"> - Offrir un accès simplifié à des spectacles de qualité - Offrir un point culturel de proximité 	Organisation de sorties vers des spectacles, mutualisation dans l'achat des billets. Organisation d'expositions ou de spectacles sur le canton.	Associations DRAC
Cinéma	<ul style="list-style-type: none"> - Offrir un accès à un coût réduit au monde cinématographique - Répondre a un besoin d'activité de loisirs 	Ponctuellement, mettre en place des séances cinématographiques thématiques ou tout public à des prix attractifs.	Associations Région

2- Ce que nous en retenons :

Nous nous proposons de reprendre les deux tableaux évoqués et d'en faire une évaluation suivant notre propre grille de lecture. Celle-ci pourrait évoquer : la fréquentation, la provenance du public, les moyens recherchés. Cette grille s'appliquerait à toutes les actions et serait de ce format :

Nom de l'action	
Objectifs	
Fréquentation	
Provenance du public	
Moyens recherchés	
En synthèse	

a/ Les actions en cours :

Accueil de loisirs					
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Offrir des activités de loisirs au public enfant, - Favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité. 				
Fréquentation		2008	2009	2010	2011
	Toussaint	-17 enfants par jour	39 enfants différents	-55 enfants différents -40 enfants par jour	-42 enfants différents -22 enfants par jour en moyenne
	Février		77 enfants différents	-73 enfants différents -52 enfants par jour	-65 enfants différents -40 enfants par jour
	Avril		70 enfants différents	-57 enfants différents -52 enfants par jour	-69 enfants différents -37 enfants par jour
	Juillet	-52 enfants par jour	-118 enfants différents -76 enfants par jour	-136 enfants différents -95 enfants par jour	-147 enfants différents -102 enfants par jour
	TOTAL		304 inscriptions	321 inscriptions 239 journées enfants sur les périodes	323 inscriptions 201 journées enfants sur les périodes
Provenance du public	Il est impossible de renseigner précisément ce point à ce jour.				
Moyens recherchés	Ceux existants à ce jour : CAF, communes, Conseil Général.				
En synthèse	<p>Une montée en puissance des fréquentations tant au niveau des enfants touchés que des moyennes des présences. Depuis juillet 2011, il faudrait rajouter une case supplémentaire qui serait « juillet Essigny-le-Grand » avec une moyenne de fréquentation de 52 enfants par jour pour environ 74 enfants différents.</p>				

Séjours et mini camps				
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Offrir des activités de loisir au public enfant - Favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité 			
Fréquentation		2009	2010	2011
	Mini camps	4 mini-camps représentants : - 33 enfants différents - 18 enfants par jour en moyenne	3 minis camps : 23 enfants en moyenne par mini camp -44 enfants différents	3 minis camps :18 enfants par mini camp en moyenne, -35 enfants différents
	Séjours	A St Pé de Bigorre du 03 au 12 août 2009 représentants 13 jeunes	A Orgelet, 13 adolescents participants	A Langeac, 18 jeunes participants
	TOTAL	4180 heures de présence enfants	3380 heures de présence	3960 heures de présence
Provenance du public	Il est impossible de renseigner précisément ce point à ce jour.			
Moyens recherchés	<p>En plus de ceux habituels, réponse au Projet CNAF concernant les adolescents à partir de l'été 2010 en ce qui concerne le séjour. Ce projet s'est fait en lien avec la commission jeunesse initiée par le secteur adolescents.</p> <p>Recherche est actuellement menée avec le dispositif VVV (Ville, Vie, Vacances) dû à la présence d'un CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) sur le territoire.</p>			
En synthèse	Un secteur qui subit les aléas météos, tout particulièrement sur les mini-camps. En ce qui concerne les adolescents, et en lien avec le projet CNAF et la commission jeunesse, un secteur en plein développement.			

Foyer Ados				
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les discussions, les échanges entre jeunes - Offrir un lieu de confiance où les jeunes peuvent s'exprimer 			
Fréquentation		2009	2010	2011
		<ul style="list-style-type: none"> -Atelier foot en salle les lundis soirs. - Création d'un foyer jeune le jeudi soir de 19h à 21h. 	<ul style="list-style-type: none"> - Création de la commission jeunesse. - Lancement du projet ados CNAF 	<ul style="list-style-type: none"> -Création du projet ados itinérant en juin 2011 en partenariat avec la CCVO. 107 jeunes touchés en juillet 2011 pour 70 prévus.
Provenance du public	Il est impossible de renseigner précisément ce point à ce jour.			
Moyens recherchés	Le projet ados CNAF est lancé en 2010 et permet l'émergence de la commission jeunesse. Un projet adolescents itinérants avec la CCVO apparaît en juin 2011.			
En synthèse	L'émergence d'un pôle jeunesse porté par notre volonté d'un développement social local, un partenariat renforcé avec les partenaires CNAF et CCVO permettent de rayonner sur l'ensemble du territoire le la Communauté de communes.			

Semaines préventives	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Répondre aux questions des jeunes sur des sujets d'actualité - Prévenir des maux de l'adolescence
Fréquentation	Classes du collège de Moÿ-de-l'Aisne
Provenance du public	Des communes rattachées au collège de Moÿ-de-l'Aisne
Moyens recherchés	Fondation de France : 2 projets reçus dont 1 en 2007 et un autre en 2009
En synthèse	Les bilans de ces deux actions ont été envoyés en 2011 et ce sont basés sur les écrits et comptes-rendus. Peu de place a été laissé aux chiffres concernant cette action.

Spectacles scolaires	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Offrir des spectacles de qualité aux enfants pendant les périodes scolaires
Fréquentation	Une fois par an de 2007 à 2010
Provenance du public	Ecoles du canton de Moÿ-de-l'Aisne
Moyens recherchés	Participation des parents, des écoles, de la Fédération des Centres Sociaux de l'Aisne.
En synthèse	Il nous faudra revoir ce fonctionnement pour que les écoles soient réellement des partenaires.

Activités culturelles et sportives	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Offrir des activités Spécifiques de proximité - Favoriser la pratique sportive et culturelle
Fréquentation	Un atelier guitare qui s'est arrêté en 2009. Un atelier judo qui fonctionne avec 15 enfants en moyenne par soir.
Provenance du public	Canton de Moÿ-de-l'Aisne.
Moyens recherchés	Participation des familles.
En synthèse	L'atelier guitare s'est arrêté : le fonctionnement n'était pas en adéquation avec les attentes du public (atelier collectif là où l'individuel était attendu).

b/ Les actions nouvelles :

Le périscolaire	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Répondre à un besoin des familles en termes d'accueil avant et après l'école - Favoriser l'éveil chez l'enfant - Offrir des activités ludiques et animations dans l'école
Fréquentation	A ce jour, pas encore réalisé
Provenance du public	A ce jour, pas encore réalisé
Moyens recherchés	A ce jour, pas encore réalisé
En synthèse	<p>Le centre socioculturel n'a pas eu la possibilité de développer cette action. A cette époque, les relations tendues avec la municipalité n'ont pas permis d'aboutir.</p> <p>Elle est aujourd'hui en cours avec l'opportunité de contracter un CEJ avec la CAF de l'Aisne.</p>

Accompagnement à la scolarité			
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Répondre à une demande des familles d'aide aux devoirs des enfants 		
Fréquentation		Année scolaire 2010/2011	Année scolaire 2011/2012
		- 9 enfants différents sur l'année - 5 enfants en moyenne par soir	- 22 enfants différents sur l'année - 15 enfants en moyenne par soir
Provenance du public	<ul style="list-style-type: none"> - Essentiellement des enfants du groupe scolaire de Moy-de-l'Aisne. - Il est à noter 2 collégiens qui 		

	fréquentent de manière régulière.
Moyens recherchés	Le dispositif CLAS porté par le DDCS et la CAF sont sollicités sur cette action. Au vu du développement de cette action, nous pourrions être amenés à solliciter la Région sur le dispositif « Réussite Educative ».
En synthèse	Une première année de fonctionnement avec un résultat tout relatif. Une prise en compte des besoins des parents et enfants qui porte ses fruits dès la deuxième année. Une action à développer et enrichir.

Projet culturel jeunesse	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Répondre à une demande d'activités culturelles pour les jeunes - Répondre à des problématiques sociales au travers de la culture - Valoriser les initiatives des jeunes
Fréquentation	Pas réalisé à ce jour.
Provenance du public	Pas réalisé à ce jour.
Moyens recherchés	Pas réalisé à ce jour.
En synthèse	La difficulté sur cette action persiste dans le fait que ce n'est le secteur de tous... et personne à la fois. Nous sommes actuellement en partenariat avec la CCVO sur le projet adolescents et sur la programmation culturelle sur le territoire. Un des axes du projet adolescents pourrait rejoindre l'action culturelle.

Animation de rue	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les contacts - Offrir un relais informatif de proximité - Amener le public à participer aux actions du CSC
Fréquentation	Pas réalisé à ce jour.
Provenance du public	Pas réalisé à ce jour.
Moyens recherchés	Pas réalisé à ce jour.
En synthèse	Des tentatives portées par le référent enfance jeunesse à son arrivée. Ces tentatives ont tout de même permis

	la rencontre avec les « jeunes » du territoire et ont participé, à leur mesure, au lancement de la commission jeunesse.
--	---

Bibliothèque itinérante	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Offrir un accès à la lecture - Offrir un service de proximité à moindre coût
Fréquentation	Quelques tentatives qu'il est difficile de quantifier.
Provenance du public	Idem
Moyens recherchés	Idem
En synthèse	<p>Le projet consistait à installer des caisses dans le minibus et à aller au devant du public. Plusieurs difficultés sont apparues :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un manque d'identification du CSC en général à cette époque, - Des livres qui n'étaient pas en phase avec la demande du public. <p>Nous notons qu'il vaut mieux travailler sur ce sujet avec l'existant, par exemple la médiathèque d'Alaincourt. D'autre part, il nous semble que les moyens mis en place à l'époque n'étaient peut-être pas adaptés à une demande du public.</p>

Accès à la culture						
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Offrir un accès simplifié à des spectacles de qualité - Offrir un point culturel de proximité 					
Fréquentation		2008	2009	2010	2011	
	Avec la CCVO			1 séance en 2010 réunissant environ 22 personnes.	3 séances en 2011 réunissant respectivement de 22 à 50 participants.	
	Avec le Conseil Général			- 1 séance spectacle en janvier offerte par le conseiller pour environ 50 personnes		

					- 1 Séance pendant l'été réunissant 250 enfants du département	
		Collège de Moy-de-l'Aisne				
Provenance du public	- Essentiellement du canton de Moy-de-l'Aisne. En effet, la programmation sur le canton de Ribemont est assurée par une autre association.					
Moyens recherchés	En collaboration avec la Communauté de Communes. Seulement le spectacle est pris en charge et nous recevons les entrées en compensation.					
En synthèse	Une collaboration toute récente où le temps des professionnels n'est pas pris en compte. Un partenariat aussi avec le Conseil Général qui débute autour de spectacles pendant la période estivale.					

Cinéma	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Offrir un accès à un coût réduit au monde cinématographique - Répondre à un besoin d'activité de loisirs
Fréquentation	Pas réalisé à ce jour.
Provenance du public	Pas réalisé à ce jour.
Moyens recherchés	Pas réalisé à ce jour.
En synthèse	Pas réalisé à ce jour.

Diagnostic du territoire

I- Un territoire rural : un maillage complexe

A/ Le territoire de la CCVO : lieu d'intervention du Centre Social : (source : site de la CCVO)

1- Cartographie :



2- Quelques données :

Située en Picardie dans le nord du département de l'Aisne, la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise compte 13.456 habitants regroupés en 28 communes.

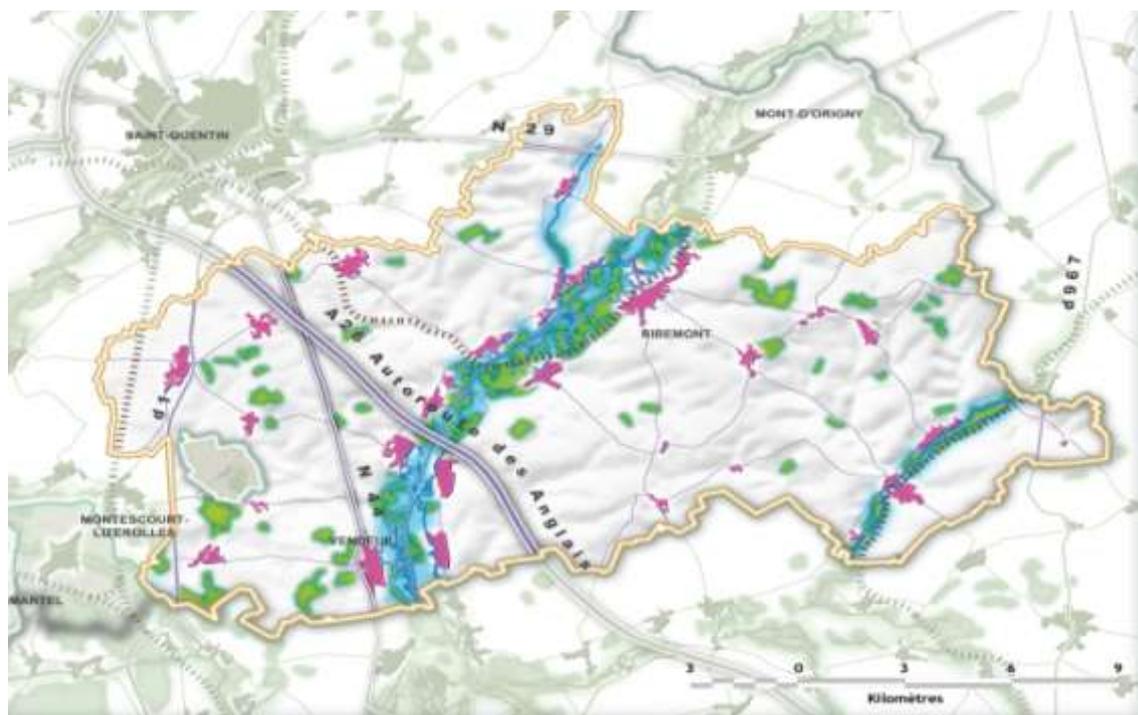
A cheval sur deux cantons (Ribemont et Moy-de-l'Aisne), le territoire de la C.C. de la Vallée de l'Oise est à la périphérie de Saint-Quentin et de son agglomération, premier pôle commercial du département. La C.C. de la Vallée de l'Oise s'étend actuellement sur une superficie de 277 km². Son territoire atteint à son maximum 15 km de largeur et 30 km sur la longueur.

Les communes membres sont :

<u>Communes</u>	<u>Nombre d'habitants</u>	<u>Communes</u>	<u>Nombre d'habitants</u>
. Alaincourt,	505	. Ly-Fontaine,	114
. Benay,	215	. Mézières-sur-Oise,	541
. Berthenicourt,	212	. Moy-de-l'Aisne,	1021
. Brissay-Choigny,	333	. Parpeville,	237
. Brissy-Hamégicourt,	652	. Pleine-Selve,	185
. Cerizy,	60	. Regny,	215
. Châtillon-sur-Oise,	139	. Remigny,	382
. Chevresis-Monceau,	360	. Renansart,	170
. Essigny-le-Grand,	1163	. Ribemont,	2042
. Gibercourt,	43	. Séry-les-Mézières,	652
. Hinacourt,	33	. Sissy,	501
. Itancourt,	1151	. Surfontaine,	102
. La Ferté-Chevresis,	603	. Urville,	618
		. Vendeuil,	934
		. Villers-le-Sec.	278

B/ Les limites :

Elles sont de plusieurs ordres : naturelles, administratives, infrastructures.



1- Les limites naturelles :

La vallée de l'Oise est un obstacle naturel qui perturbe la circulation sur le territoire. Elle coupe en deux parties le canton et impose parfois le contournement pour aller d'un point à un autre. Cette situation est accentuée par des ponts indiquant des charges maximales autorisées qui empêchent notamment le passage des bus.

La vallée de la Serre, dans une moindre mesure, représente ce type d'obstacle.

Il est à noter que lors de très fortes précipitations, ces vallées deviennent inondables et imposent des contournements impliquant un nombre important de kilomètres.

2- Les limites administratives :

Le territoire de la Communauté de communes de la Vallée de l'Oise (CCVO) se compose d'un canton, celui de Moy-de-L'Aisne, et une partie du canton de Ribemont. Les communes faisant partie du canton de Ribemont tout en ne faisant pas partie de la CCVO composent à elles seules la Communauté de Communes du Val d'Origny. Il faut noter ici qu'une réflexion est en cours pour élargir à l'horizon 2013 le territoire de la CCVO en englobant la Communauté de Communes du Val d'Origny ; ce qui lui permettrait de couvrir l'ensemble des deux cantons.

3- Les infrastructures :

L'autoroute A26 traverse le territoire mais ne représente pas un obstacle à proprement parler et ne perturbe pas réellement les déplacements.

En revanche la Nationale N44 (devenue D1044) est un véritable obstacle et isole de façon importante les communes de : Urvillers, Cerizy, Essigny-le-Grand, Hinacourt, Ly-Fontaine, Gibercourt et Remigny.

Pour la commune d'Essigny-le-Grand, la départementale d1 renforce un peu plus le sentiment d'isolement en se superposant au barrage de la D1044.

B/ Quelques données sociologiques : des disparités importantes (source : Obser'Aisne)

1- Revenus moyens :

Bien que nous ayons le sentiment de 2 populations ayant des problématiques différentes, les données (datant de 2008 il est vrai), nous offrent matière à nous conforter dans ce que nous ressentions.

Sur ce premier point, les « revenus déclarés [sur le canton de Moÿ-de-l'Aisne sont] bien au-dessus de la moyenne départementale (+15% en médiane) » alors que sur le canton de Ribemont le « pourcentage de foyers fiscaux imposables est légèrement plus faible que la moyenne départementale ».

Ainsi, le revenu des ménages médians déclarés par unité de consommation est de 18 438€ pour le canton de Moÿ-de-l'Aisne alors qu'il est de 15 216€ sur celui de Ribemont.

Le nombre de chômeurs (catégorie ABC) est de 532 sur le canton de Moÿ-de-l'Aisne et de 733 sur le canton de Ribemont au 31/10/2010. Il faut noter une augmentation plus importante sur Moÿ-de-l'Aisne entre 2009 et 2010. Elle est de 7,9% lors qu'elle n'est « seulement » que de 5,2% pour le secteur de Ribemont.

2- Logement et habitat :

Les types d'habitat sont différents et cela tout particulièrement sur les deux chefs lieux de canton. D'un côté des habitations de type pavillonnaires, de l'autre des maisons collées avec des petits jardins et petites cours.

Le parc de logements sur le canton de Ribemont est considéré comme très ancien et il existe « un parc privé potentiellement indigne 2 fois plus élevé que dans le reste de l'Aisne [17,53% sur Ribemont, 8,42% sur Moÿ-de-l'Aisne pour 7,99% dans l'Aisne] ».

En ce qui concerne le canton de Moÿ-de-l'Aisne, il faut souligner « un taux de propriétaires occupants parmi les plus importants du département : 83,3% [sur Moÿ-de-l'Aisne, 73,3% sur Ribemont pour 62,4% dans l'Aisne] ».

3- Données sociales :

Les chiffres concernant le dispositif RSA socle et socle majoré montre une prédominance nette du dispositif sur le canton de Ribemont. En 2010, 280 foyers payés sur l'année ont disposés de ce dispositif sur le canton de Ribemont, ils étaient 119 sur le canton de Moÿ-de-l'Aisne.

Il faut noter que l'augmentation des bénéficiaires entre les années 2009 et 2010 est plus forte sur le canton de Moÿ-de-l'Aisne. Cette augmentation est de 43% sur le canton de Moÿ-de-l'Aisne (passant de 83 familles bénéficiaires à 119), elle est de 30% sur le canton de Ribemont (passant de 214 familles bénéficiaires à 280).

De la même façon, les bourses départementales attribuées pour le secondaire et le supérieur donnent une tendance entre les deux cantons. Il est à noter que sur l'ensemble de l'Aisne, ce nombre total de bourses est en diminution entre la rentrée

2009 et la rentrée 2011. La tendance à la baisse pour les deux cantons n'est, de fait, pas significative.

	Moÿ-de-l'Aisne		Ribemont	
	2009/2010	2010/2011	2009/2010	2010/2011
Bourses départementales attribuées (secondaires et supérieures)	133	122	190	178

D/ Un rapport du Centre Social à son territoire d'intervention en construction :

1- Une identification du territoire d'intervention qui évolue ...

Lors de la création du centre socioculturel il y a maintenant un peu plus de trente ans, le territoire d'intervention était celui de la commune de Moÿ-de-l'Aisne. Les représentants des associations de la commune, la municipalité et la CAF se donnaient pour missions d'intervenir sur le territoire communal. Après quelques années, la dimension cantonale s'est développée avec le souhait d'élargir les activités du centre socioculturel sur les autres communes du canton.

Ce n'est que récemment dans l'histoire de la structure que la dimension communautaire a vu le jour. En effet, le projet 2007/2011 parle de ces premiers essais. Au travers de la lecture du précédent Projet Social, nous sentons la difficulté de cette rencontre. D'une part, lors de réunions qui envisageaient une modification des statuts, le conseil d'administration n'a pas souhaité ouvrir la représentation à d'autres élus des communes. D'autre part, le précédent projet soulignait « qu'une majorité des délégués communautaires restent hostiles à notre entrée en partenariat avec la communauté de communes ».

2- Une évolution du rôle de la communauté de communes : des compétences nouvelles

Nombre de communautés de communes ont vu le jour pour succéder à des SIVOM, SIVU et des Districts. En ce qui concerne la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise, elle porte l'héritage du District Rural de la Vallée de l'Oise avec une forte implication dans l'entretien de la voirie et l'assainissement.

La Communauté de Communes s'est créée sur ces bases en 2000. Ce n'est que très récemment qu'elle a pris des compétences qui se trouvent dans le champ d'intervention possible des centres sociaux. A ce titre, elle a pris la compétence « petite enfance » avec la création de la halte-garderie itinérante, les lieux d'accueil enfants/parents (LAEP), le relais assistantes maternelles (RAM). Cette phase de développement de compétences « petite enfance » est relatée dans le précédent Projet Social. Nous constatons qu'à cette époque, la concertation sur ce champ d'intervention commun n'a pas eu lieu.

La CCVO a pris la compétence « accueil de jeunes en itinérance sur le territoire communautaire » très récemment courant 2010 et a reçu notre proposition d'intervention favorablement. A ce jour, la réussite de notre partenariat sur ce champ d'intervention est reconnue sur le territoire.

3- En synthèse : un partenariat à renforcer

Dans les réformes territoriales déjà à l'œuvre et celles possibles à venir, nous identifions la volonté de nos partenaires institutionnels à travailler avec les communautés de communes en général. Ce sont elles qui apparaissent aujourd'hui les plus adéquates à mener des projets sur leurs territoires.

Il existe cependant des structures, tel le centre socioculturel, qui agissent, au quotidien, depuis assez longtemps pour avoir toute légitimité à travailler sur ces nouvelles compétences acquises par les communautés de communes, sur des partenariats renforcés entre elles et ces structures.

Le centre socioculturel a déjà ouvert ses statuts à une représentation délibérative de la CCVO depuis le début de l'année 2012. Après de nombreuses hésitations, le conseil d'administration avance à grands pas vers une refonte de ses statuts.

La Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise a répondu favorablement à notre proposition d'intervention auprès des adolescents du territoire. Peut-être que ces deux représentations du territoire (communauté de communes et centre social représenté par une association) pourront œuvrer ensemble, dans les missions qui sont les leurs, à un « mieux vivre sur leur territoire ».

II- Le Centre Socioculturel-AAME : une structure au service des habitants du territoire

A/ Un paysage institutionnel en mouvement :

La réforme des collectivités actuellement en cours nous interroge dès aujourd'hui sur les 4 années à venir. Elle touchera la Communauté de Communes ainsi que le département et la Région.

- Au niveau des Régions et des départements : Il est prévu dans cette réforme que les départements et les régions comportent, communément, des représentants du peuple. Ainsi, les représentants de ces nouvelles structures seraient des « conseillers territoriaux » disposant de fonctions plus étendues et regroupant celles de nos actuels conseillers généraux et conseillers régionaux.
- Au niveau des Communautés de Communes : Il est prévu que chaque commune soit rattachée à une EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale).

Ainsi, depuis le début de l'année 2012, la commune d'Hinacourt n'a eu d'autre choix que d'adhérer à la CCVO. Il est aussi prévu un regroupement de Communautés de Communes entre elles pour limiter le nombre de « petites » Communautés de Communes. Ainsi, le projet de regrouper la CCVO avec la Communauté de Communes du Val d'Origny (qui se compose des communes du canton de Ribemont non rattachées à la CCVO) devrait voir le jour début 2013. Il y aurait alors un élargissement du territoire d'intervention de la CCVO qui engloberait les cantons de Moÿ-de-l'Aisne et le canton de Ribemont dans son entier cette fois.

Les deux années qui se terminent (2010 et 2011) ont vu la départementalisation des CAF. Celles de Saint Quentin et de Soissons sont devenues la CAF de l'Aisne. L'appréhension, le mode de financement sous certains aspects, n'étaient pas identiques envers les centres sociaux. Ce rapprochement des deux anciennes CAF nécessite une harmonisation dans ce domaine et ne va pas sans susciter quelques interrogations voir des inquiétudes en ce qui concerne nos modes de financement.

B/ 35 ans : le bel âge ?

1- Présentation de l'AAME :

L'AAME est une association loi 1901, créée en 1977. Le but de l'association est de « *gérer et contrôler le fonctionnement du CENTRE SOCIO-CULTUREL de Moÿ-de-l'Aisne, d'assurer dans la limite des présents statuts, le financement des dépenses engagées dans l'établissement* »¹.

Pour assurer la gestion et le fonctionnement de la structure, un conseil d'administration, avec différents collèges d'élus, est mis en place. Il est composé de dix membres de droit (commune de Moÿ, communes du canton, représentant de la CAF de Saint Quentin), de onze usagers (usagers et familles participants à la vie du centre social, membres d'associations communales ou cantonales), et de six membres avec voix consultatives (un représentant de la CCVO, un représentant de l'ADERMAS², un représentant de la DDCS de l'Aisne, un technicien CAF, le directeur du centre social, un représentant de la FCS 02³). Le bureau est composé de cinq membres : président, vice-président, secrétaire, secrétaire adjoint et trésorier. Ils représentent les usagers du centre social.

Depuis sa création, l'association s'est toujours impliquée dans la vie de la Fédération des Centres Sociaux de l'Aisne, et en est à l'origine. Ainsi, les acteurs de l'association partagent les valeurs de :

¹ Extrait des statuts de l'AAME

² ADERMAS : Association pour le développement des cantons de Ribemont, Moÿ-de-l'Aisne et Saint-Simon

³ Fédération des centres sociaux de l'Aisne.

- démocratie : le centre social est un lieu où chacun peut s'exprimer librement tout en respectant les choix et convictions de chacun,
- dignité humaine : le centre social est un lieu qui valorise l'individu quel qu'il soit,
- solidarité : le centre social est un lieu fédérateur qui peut soutenir des initiatives collectives ou individuelles.

La structure a choisi d'adhérer à la convention collective SNAESCO⁴ qui est devenue ALISFA (Acteur du Lien Social et de la Famille) depuis 2011. Cette dernière est recommandée par la Fédération des Centres Sociaux.

Agréée d'éducation populaire, l'association défend les valeurs suivantes :

- faciliter l'accès aux savoirs,
- former des citoyens actifs et responsables,
- aider l'individu à se développer.

Située à Moÿ de l'Aisne, sur le canton qui porte le même nom, la structure s'est développée au fil des années. Agréée pour la première fois, centre social en 1982, elle n'a jamais cessé d'être un outil du territoire tout en développant de nouveaux projets en faveur du territoire et de ses habitants.

A l'origine de sa création, le centre social comptait trois salariés : un animateur/directeur, une secrétaire (mi-temps), et un agent d'entretien pour les locaux (mi-temps) et des animateurs vacataires pour les centres de loisirs, soit 2 ETP⁵.

Aujourd'hui, sept animateurs ou personnels administratifs travaillent dans la structure :

- Un directeur de l'association (cadre temps plein) : gestion administrative, financière et humaine de l'association. Montage de projets et responsable des relations partenariales.
- Une animatrice « référente famille » (temps plein) ayant la responsabilité de la mise en place d'animations collectives pour les familles. Accompagnement individuel ou collectif pour le départ en vacances des familles.
- Un animateur « Coordonnateur Enfance/Jeunesse » ayant la responsabilité des accueils collectifs de mineurs, des projets et actions en direction des enfants et jeunes du territoire.
- Un comptable/animateur senior (deux mi-temps) ayant la responsabilité de la comptabilité de l'association et des actions « seniors ».

⁴ Syndicat National des Association Employeurs de Personnels au service des centres sociaux et socio-culturels

⁵ Equivalent Temps Plein

- Une assistante de direction (mi-temps), ayant la responsabilité administrative de l'association et de l'accueil des usagers.
- Un animateur (8h par mois) « Judo », ayant la responsabilité de l'atelier judo dans la structure.
- Un animateur (mi-temps) technique en contrat aidé, contrat unique d'insertion.
- Des animateurs BAFA⁶ pour les Accueils de Loisirs organisés par l'association.

Chaque poste correspond à un profil. L'association ne pourrait avoir une telle équipe sans l'aide financière des partenaires.

2- Ce qui serait susceptible d'évolution :

Nous l'avons vu précédemment, le centre social a évolué au cours de son histoire. Nous l'avons vu dans la partie précédente, des changements sont en cours, tout particulièrement dans le domaine institutionnel de nos partenaires.

a/ Les statuts de l'AAME :

Il s'agit d'un point important qui décide d'un mode de gouvernance de notre association.

Les changements en cours au niveau des compétences acquises ou en voie d'acquisition ainsi que les transformations de notre champ institutionnel nous font penser qu'il est temps pour nous d'envisager une réactualisation de nos statuts.

Déjà soulignée lors du précédent projet social, cette réflexion n'a pu encore aboutir à un travail véritable.

Une commission est sur le point d'être créée en ce sens. Elle n'a pu à ce jour débiter son travail mais elle est déjà composée.

b/ La représentation d'un centre social pour nos partenaires :

Il nous faudra faire un effort supplémentaire sur la représentation que peuvent avoir nos partenaires sur ce qu'est un centre social. Nous le voyons lors de nos rencontres avec nos eux, il n'est pas aisé de définir l'action d'un centre social en général. Bien qu'il soit vrai qu'il existe autant de visages de centres sociaux qu'il existe de centres sociaux différents ; trop souvent, le centre social est « catalogué » dans la catégorie accueil de mineurs voir dans celle des CCAS (Conseils

⁶ Brevet d'Aptitudes aux Fonctions d'Animateur.

Communaux d'Action Social). Nous attendons beaucoup de notre fédération pour qu'elle nous aide à transformer le regard qui est porté sur nous.

De la même façon, l'effort de transformation de ce regard doit porter, également, sur nos partenaires locaux. Il nous semble que c'est en les intégrant à notre réflexion et dans nos instances que nous réussirons le mieux à faire découvrir notre action et le sens que nous souhaitons leur donner.

C/ Un mode d'intervention à conforter :

1- L'itinérance :

L'étendue de notre territoire nous pousse vers ce mode d'action. De plus, nos relations avec la CCVO, qui se basent aujourd'hui sur une expérience réussie en direction des adolescents, nous incitent à continuer en ce sens. Pour toucher les publics qui sont relativement éloignés de notre structure, la seule voie susceptible de remporter l'adhésion à nos actions se doit d'être délocalisée répondant ainsi à un souhait de proximité porté par nos partenaires et nous-mêmes.

2- Un pôle ressource :

a/ Pour les habitants :

Parce qu'il s'agit de l'engagement des centres sociaux « *le centre social et socioculturel entend être un foyer d'initiatives porté par des habitants associés appuyés par des professionnels* » (charte fédérale des centres sociaux et socioculturels de France),

Parce que nous pensons que « *l'action des Centres sociaux et socioculturels s'enracine dans l'expérience vécue des habitants* » (charte fédérale des centres sociaux et socioculturels de France),

Parce que nous pensons que le développement, le progrès, n'est valable que s'il est partagé par tous,

Parce que le centre social prendra la place que l'on souhaitera lui donner,

Parce que nous pensons que la diversité des points de vue peut être une formidable richesse,

Pour toutes ces raisons, notre engagement est de faire partager, de réfléchir et d'agir ensemble : partenaires, professionnels, bénévoles.

Nos statuts attestent de cette volonté.

La création des commissions illustre par l'action cet engagement. Une attention toute particulière sera portée sur le suivi et l'encadrement de ces commissions.

Une écoute renforcée sera de mise concernant les demandes particulières qui pourraient émaner des habitants du territoire. Nous souhaitons que notre expertise soit mise à leur service.

b/ Pour les élus du territoire :

La dimension d'expertise du centre social sur son territoire s'est accentuée ces derniers mois, notamment :

- sur des projets où la notion de développement social prend toute sa dimension. La CARSAT, en nous confiant une mission de « prévention du vieillissement » sur notre territoire nous fait confiance sur ce champ d'action,
- par la possible signature d'un CEJ avec la commune de Moÿ-de-l'Aisne où le diagnostic nous a été confié par la commune. De fait, la perception du travail effectué par un centre social évolue : nous commençons à voir reconnu notre rôle d'expert social sur un territoire,
- des communes commencent à faire appel à notre lecture du territoire et à nous demander des études en vue de possibles actions.

Le projet 2012/2015

I- Démarche du projet :

A/ Un centre social qu'est-ce que c'est ?

La participation des habitants constitue l'existence même du projet centre social. Que ce soit en tant qu'adhérents, administrateurs ou partenaires d'un centre social, les habitants participent à la vie de leur quartier et/ou de leur village favorisent le développement social. Vivre ensemble et prendre en compte les envies de chacun implique que les habitants soient engagés dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets. Parce qu'ils sont les mieux placés pour agir sur ce qu'ils veulent changer dans leur village, ils deviennent acteurs de leur propre évolution. Le centre social favorise cette participation et développe la responsabilisation des personnes face aux enjeux du quotidien. C'est un lieu d'initiatives et de construction de réponses adaptées aux réalités vécues par les habitants d'un territoire.

La participation des habitants aux activités des centres sociaux peut prendre différentes formes. Ils s'impliquent dans les diverses activités proposées telles que l'aide aux devoirs, l'organisation de fêtes de quartier/village, le montage d'expositions, etc. Ils s'investissent également dans la définition et la mise en œuvre de projets d'insertion professionnelle, de lutte contre les discriminations, d'accès au logement... Lors des renouvellements de projets des centres, ils s'impliquent au sein de groupes de réflexion et comités de pilotage, prennent en compte toutes les composantes et les préoccupations du quartier/village en participant à la réalisation des diagnostics de territoires.

Les habitants peuvent aussi être administrateurs et participer à la gestion des centres sociaux ou aux relations avec les partenaires publics et privés (collectivités territoriales, organismes de sécurité sociale, associations, etc.). Ces partenariats permettent de construire des projets qui correspondent à des besoins dans différents domaines, comme les loisirs, les sports, la culture, l'éducation, le soutien aux familles en difficultés, etc.

La participation des habitants est rendue possible par l'accompagnement des bénévoles et salariés des centres sociaux. En analysant les situations locales des quartiers/village et en cernant mieux les besoins des habitants, tout le monde est gagnant. Les centres s'investissent selon une politique propre à leur territoire et les habitants se sentent valorisés parce qu'on prend le temps de les écouter et de construire avec eux. Les projets proposés jouent un rôle dans l'émancipation et l'épanouissement de celles et ceux qui y participent. Les centres sociaux permettent ainsi de tisser des liens et de ne pas laisser de côté des personnes ou des familles isolées.

Le social des centres sociaux, c'est celui de « faire société », du « vivre ensemble », de la solidarité collective en action.

En effet, les centres sociaux et socioculturels se veulent :

- Des lieux de proximité ouverts à tous, sans discrimination, proposant un accueil convivial,

- Des projets participatifs pour que les habitants prennent des initiatives, mènent des actions, à partir de vrais débats :
 - * actions solidaires concernant toutes les générations de la petite enfance aux personnes âgées en passant par la famille,
 - * actions de développement culturel, sportif, éducatif...
 - * actions de soutien auprès des personnes en difficulté et de lutte contre toutes les exclusions,
 - * actions d'animation et de lien social (fêtes de quartier,...).
- Des plates-formes d'accompagnement de la vie associative et de tous les projets personnels et collectifs.
- Des équipes, composées de bénévoles et de professionnels, qui proposent des activités, animations et services.
- Des projets agréés spécifiquement par les Caisses d'Allocations Familiales(CAF).

B/ Ce que dit la CNAF : les 4 missions caractéristiques des centres sociaux :

Extrait du site de la fédération des centres sociaux de France :

Depuis 1971, date à laquelle la CNAF a mis en place l'agrément au bénéfice des centres sociaux, le rôle de ces derniers au sein de la politique d'action sociale familiale a régulièrement été confirmé.

Une première fois en 1981, la CNAF a réaffirmé sa vocation à soutenir et promouvoir ce type d'équipements, essentiel dans la vie des quartiers. En 1984, la procédure d'agrément des centres sociaux a été déléguée à chaque CAF, transférant ainsi aux conseils d'administration de chacune d'entre elles la responsabilité directe de l'attribution et du renouvellement des agréments, dans le cadre d'un dispositif contractuel établi sur la base du projet social. C'est cette procédure qui est actuellement toujours en vigueur.

En octobre 1995, la CNAF a actualisé le cadre de référence des relations entre les CAF et les centres sociaux, en approfondissant notamment la concertation partenariale et la contractualisation sur des objectifs de qualité.

En 1998, la CNAF crée une prestation de service complémentaire et spécifique destinée à soutenir les actions collectives mises en oeuvre au bénéfice des groupes familiaux. Elle se nomme prestation de service « Animation collective familles » et repose sur la mission confiée à un personnel qualifié, dit « référents famille ».

La CNAF, qui valide notre Projet Social, se base sur sa propre grille de lecture qui est détaillée ci-dessous. Elle vérifie que notre projet s'inscrit dans les 4 axes qu'elle a définis.

D'après la circulaire de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) datant de 1995, les quatre missions caractéristiques des centres sociaux sont d'être :

1. un équipement de quartier à vocation sociale globale, ouvert à l'ensemble de la population habitant à proximité, offrant accueil, animation, activités et services à finalité sociale.
2. un équipement à vocation familiale et pluri-générationnelle, lieu d'échanges et de rencontres entre les générations, favorisant le développement des liens sociaux et familiaux.
3. un lieu d'animation de la vie sociale, il prend en compte l'expression des demandes et des initiatives des usagers et des habitants et favorise le développement de la vie associative.
4. un lieu d'interventions sociales concertées et novatrices. Compte tenu de son action généraliste et innovante, concertée et négociée, le centre social contribue au développement du partenariat.

C/ Ce que dit la Fédération des centres sociaux et socioculturels de France (FCSF) : 3 valeurs fondatrices

Extrait du site de la Fédération Nationale :

En 2000 à Angers, dans le cadre de leur Assemblée Générale annuelle, les centres sociaux et socioculturels ont adopté "la Charte fédérale des centres sociaux et socioculturels de France" qui affirme:

1. Notre conception du centre social et socioculturel: être un foyer d'initiatives porté par des habitants associés appuyés par des professionnels, capables de définir et de mettre en œuvre un projet de développement social pour l'ensemble de la population d'un territoire.
2. Nos valeurs de référence: **dignité humaine, solidarité et démocratie.**
3. Nos façons d'agir fondées sur:
 - une vision globale de la vie humaine, des compétences des hommes et des femmes et du territoire où ils vivent.
 - des méthodes participatives, opérationnelles et

responsables.
- un partenariat actif et ouvert.

4. Notre engagement fédéral: un acte à la fois politique et stratégique dans un réseau, la Fédération des centres sociaux et socioculturels de France (FCSF).

II- Un mode d'intervention au service de nos actions :

A/ Un mode d'intervention à privilégier : l'itinérance

Différents constats nous poussent à privilégier ce mode d'intervention :

- Un territoire étendu (voir partie diagnostic),
- Une volonté de proximité de nos actions : engagement des centres sociaux d'être au plus proche de son public,
- Un actuel développement de nos actions : CLAS, ados itinérant...
- Nos locaux ne nous permettent pas toujours de mener plusieurs activités de concert,
- Le souhait de voir nos actions reconnues par l'ensemble des communes de notre territoire d'intervention,
- Faire vivre les petites salles polyvalentes des différentes communes de notre territoire d'intervention.

Nous avons réellement débuté l'itinérance de nos activités lors de la réhabilitation de nos locaux actuels. A ce moment, nous avons mesuré pleinement l'impact positif que cela pouvait avoir sur les points précédemment cités.

Notre conviction aujourd'hui est de développer ce mode d'intervention et de l'amplifier si cela est possible.

B/ Quelles actions ?

Il nous apparaît indispensable, à ce stade, de détailler nos actions autour des secteurs qui se dessinent actuellement au sein du centre social, à savoir :

- Les actions enfance/jeunesse,
- Les actions en direction de la famille (feront l'objet d'un document spécifique),
- Les actions en direction des seniors,
- Les manifestations.

Bien entendu, un tel découpage sert plus à la compréhension qu'il ne reflète notre mode de fonctionnement interne. En effet, les secteurs ne sont pas étanches entre eux et les équipes du centre social (qu'elles soient bénévoles et/ou salariées) travaillent ensemble sur la plupart des sujets.

Le secteur enfance/jeunesse

● ALSH petites vacances

Public visé :

Enfants de 4 à 12 ans.

Période de fonctionnement :

Chaque période de petites vacances exceptée celle de Noël.

Objectifs poursuivis :

Pour les moins de 6 ans :

- Permettre à l'enfant d'évoluer en toute sécurité dans un environnement qui lui correspond,
- Apprendre les bases de la communication entre enfants,
- Développer sa créativité.

Pour les plus de 6 ans :

- Favoriser l'autonomie de l'enfant grâce à une organisation qui le lui permet,
- Respecter : le matériel, l'environnement et surtout les autres,
- S'affirmer en faisant part de ses idées, ses goûts et en les argumentant.

Partenaires :

Les principaux partenaires financiers sont la CAF de l'Aisne, le Conseil Général, les communes (tout particulièrement celle de Moÿ-de-l'Aisne), la Région.

Nous souhaitons développer le partenariat avec les associations présentes sur le territoire.

Encadrement :

Responsable de secteur enfance/jeunesse.

Animateur BAFA ou en cours suivant le nombre d'enfants prévus.
Animateurs spécifiques lors des activités extérieures.

Hypothèses de développement :

Un ALSH pendant les vacances de printemps pourrait voir le jour dans les années à venir sur la commune d'Essigny-le-Grand. Une première tentative n'a pas abouti pour la période 2012 par manque d'une solution de financement.

● ALSH Juillet à Moÿ-de-l'Aisne

Public visé :

Enfants de 4 à 12 ans.

Période de fonctionnement :

4 semaines durant les vacances scolaires d'été.

Objectifs poursuivis :

Pour les 4/6 ans :

- Assurer la sécurité physique, affective et morale de l'enfant,
- Favoriser l'expression,
- Aider au développement de la motricité.

Pour les 6/9 ans :

- Permettre à l'enfant d'être un acteur autonome de ses vacances,
- Stimuler l'éveil et la curiosité,
- Favoriser l'expression,
- Développer l'action citoyenne de l'enfant,
- Permettre à l'enfant de profiter de l'espace.

Pour les 10/14 ans :

- Développer le respect et l'esprit de groupe,
- Permettre aux jeunes de disposer de l'espace,
- Donner l'opportunité à l'enfant de découvrir les notions civiques et associatives.

Partenaires :

Les principaux partenaires financiers sont la CAF de l'Aisne, le Conseil Général, les communes (tout particulièrement celle de Moÿ-de-l'Aisne), la Région.

Nous souhaitons développer le partenariat avec les associations présentes sur le territoire.

Encadrement :

Responsable de secteur enfance/jeunesse.

Animateur BAFA ou en cours suivant le nombre d'enfants prévus.

Animateurs spécifiques lors des activités extérieures.

Hypothèses de développement :

Essaimer sur d'autres communes...

● ALSH juillet Essigny-le-Grand

Public visé :

Enfants de 4 à 12 ans.

Période de fonctionnement :

4 semaines durant les vacances scolaires d'été.

Objectifs poursuivis :

Pour les moins de 6 ans :

- Permettre à l'enfant d'évoluer en toute sécurité dans un environnement qui lui correspond,
- Communiquer avec autrui,
- Développer sa créativité.

Pour les plus de 6 ans :

- Favoriser l'autonomie de l'enfant grâce à une organisation qui lui permet de choisir,
- Respecter : l'environnement, les autres ainsi que le matériel,
- S'affirmer en faisant part de ses idées et de ses goûts.

Partenaires :

Les principaux partenaires financiers sont la CAF de l'Aisne, le Conseil Général, La commune d'Essigny-le-Grand, la Région.

Nous souhaitons développer le partenariat avec les associations présentes sur le territoire.

Encadrement :

Un directeur BAFD recruté sur cette période.

Animateur BAFA ou en cours suivant le nombre d'enfants prévus.

Animateurs spécifiques lors des activités extérieures.

Hypothèses de développement :

Il s'agit déjà d'un développement de l'une de nos actions. Cette action pourrait servir d'exemple à un développement futur...

● ALSH août Moÿ-de-l'Aisne (projet en cours)

Public visé :

Enfants de 4 à 12 ans.

Période de fonctionnement :

4 semaines durant les vacances scolaires d'été.

Objectifs poursuivis :

Pour les 4/6 ans :

- Assurer la sécurité physique, affective et morale de l'enfant,
- Favoriser l'expression,
- Aider au développement de la motricité.

Pour les 6/9 ans :

- Permettre à l'enfant d'être un acteur autonome de ses vacances,
- Stimuler l'éveil et la curiosité,
- Favoriser l'expression,
- Développer l'action citoyenne de l'enfant,
- Permettre à l'enfant de profiter de l'espace.

Pour les 10/14 ans :

- Développer le respect et l'esprit de groupe,
- Permettre aux jeunes de disposer de l'espace,
- Donner l'opportunité à l'enfant de découvrir les notions civiques et associatives.

Partenaires :

Les principaux partenaires financiers sont la CAF de l'Aisne, le Conseil Général, les communes (tout particulièrement celle de Moy-de-l'Aisne), la Région.

Nous souhaitons développer le partenariat avec les associations présentes sur le territoire.

Encadrement :

Responsable de secteur enfance/jeunesse.

Animateur BAFA ou en cours suivant le nombre d'enfants prévus.

Animateurs spécifiques lors des activités extérieures.

Hypothèses de développement :

Essaimer sur d'autres communes...

● Ados itinérant

Public visé :

Adolescents de 14 à 17 ans habitant le territoire de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise.

Période de fonctionnement :

En période scolaire :

- Les mercredis de 13h30 à 18h30 au Centre Social,
- Les samedis de 13h30 à 18h30 à Ribemont,
- Les vendredis soirs de 17h00 à 19h00 dans les communes qui en font la demande sur un planning de 6 mois.

En période de petites et grandes vacances : tous les après-midis de 13h30 à 18h30 ainsi qu'une veillée organisée par semaine sur les communes qui en font la demande.

Objectifs poursuivis :

- Permettre l'accès aux loisirs, à la culture et aux pratiques éducatives pour tous, avec la volonté de promouvoir les mixités, les rencontres intergénérationnelles et de créer du lien social,
- Contribuer au développement :
 - * d'une conscience politique en offrant un espace de débat et de réflexion,
 - * de l'égalité des chances et la lutte contre les préjugés et les stéréotypes,
 - * de l'engagement pour le combat contre le racisme et la xénophobie en développant l'inter culturalité et la solidarité.

Partenaires :

Le partenaire principal est la Communauté de Communes qui a pris cette compétence récemment.

Les autres partenaires financiers sont la CAF de l'Aisne, le Conseil Général, la Région.

Nous souhaitons développer le partenariat avec les communes qui n'ont pas encore adhérer au projet ainsi que les associations présentes sur le territoire.

Encadrement :

Responsable du secteur enfance jeunesse.

Animateur ados 30h/s.

Animatrice ados en CUI.

Vacataires pendant les petites et grandes vacances suivant les effectifs.

Hypothèses de développement :

Aller vers plus de communes et pour cela étoffer l'équipe.

Trouver des solutions pour les plus grands des ados qui parviennent à la majorité.

● Séjour Adolescents

Public visé :

Préadolescents et adolescents.

Période de fonctionnement :

12 jours au mois d'août.

Objectifs poursuivis :

- Favoriser l'autonomie des jeunes pour préparer à la vie adulte,
- Apprendre à être responsable de soi ou de son environnement,
- Développer et affirmer sa personnalité,
- Sensibiliser les jeunes sur l'importance de respecter les consignes de sécurité exigées pour la pratique d'activités physiques et sportives.

Partenaires :

Les principaux partenaires financiers sont la CAF de l'Aisne, le Conseil Général, les communes (tout particulièrement celle de Moÿ-de-l'Aisne), la Région.

Encadrement :

Responsable secteur enfance/jeunesse.
2 animateurs BAFA confirmés.

Hypothèses de développement :

Suivant les financements possibles envisager un séjour d'hiver.

● Contrat Local Accompagnement à la Scolarité

Public visé :

Enfants scolarisés à l'école primaire et au collège de Moÿ-de-l'Aisne.

Période de fonctionnement :

Tous les soirs de la semaine en période scolaire sauf le mercredi de 16h45 à 18h30.

Objectifs poursuivis :

- Lutter contre l'échec scolaire sur le territoire,
- Soutenir les parents dans leurs luttes contre l'échec scolaire,
- Permettre l'accès, aux enfants, à des animations socioculturelles,

- Créer un partenariat local avec les structures éducatives locales et favoriser l'envie d'apprendre de l'enfant.

Partenaires :

Les principaux partenaires financiers sont la CAF de l'Aisne, le Conseil Général, la Région.

Encadrement :

Responsable de secteur enfance/jeunesse.

Référente famille.

Animatrice enfance en CUI.

Hypothèses de développement :

Les autres communes du territoire.

● Activités Périscolaires (projet)

Public visé :

Enfants scolarisés à l'école maternelle et primaire de Moy-de-l'Aisne.

Période de fonctionnement :

- Tous les matins en périodes scolaires sauf les mercredis de 7h30 à 8h30.
- Tous les midis en périodes scolaires sauf les mercredis de 12h00 à 13h30.

Objectifs poursuivis :

- Créer un outil qui prend en compte le rythme de vie et les besoins des enfants.
- Solliciter les familles dans la construction du projet.
- Favoriser l'axe « parentalité » dans le projet.
- Permettre à tous les enfants de pratiquer des activités socioéducatives.
- Permettre l'accès du projet à tous.

Partenaires :

CAF de l'Aisne et mairie de Moy-de-l'Aisne.

Encadrement :

- Une animatrice périscolaire serait recrutée à 30h/s.
- 3 animateurs en CUI.
- Responsable enfance/jeunesse.
- Référente famille.

Hypothèses de développement :

Il s'agit d'un projet actuellement à l'étude...

Les actions en direction de la famille

Ces actions sont traitées dans le projet « animation collectif famille » mais nous en donnons la liste ici :

- Le lieu d'accueil enfant/parent (LAEP),
- Les repas conviviaux,
- La banque alimentaire,
- Le Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité (CLAS) qui est traité aussi dans les actions enfance/jeunesse,
- L'atelier couture « couture créative »,
- Bourses aux vêtements et aux jouets,
- Sorties familles (projet),
- Vacances familles (projet),
- Soirées jeux,
- Prévention du vieillissement :
 - * Café des générations,
 - * Actions intergénérationnelles,
 - * Sorties séniors.

Les actions en direction des séniors

Depuis maintenant 2 ans, un réel partenariat avec la CARSAT Nord-Picardie a vu le jour au centre social-AAME. Le vieillissement de la population devient une réelle problématique et incite à des questionnements sur la manière dont on accompagne les personnes de plus de 55 ans.

La finalité de ce partenariat entre la CARSAT et les Centres Sociaux est de développer des actions de préservation de l'autonomie visant l'amélioration de la vie sociale des personnes âgées autonomes et socialement fragilisées.

Cette action spécifique est traitée dans le projet « animation collective famille » et nous reprenons ici les actions en direction des séniors historiques du centre social.

● Les interclubs

Public visé :

Les adhérents des 8 clubs du troisième âge du territoire qui sont en activité.

Période de fonctionnement :

2 à 3 rencontres dans l'année.

Objectifs poursuivis :

- Rompre l'isolement des personnes âgées,
- Permettre de faire des nouvelles rencontres,
- Permettre de dialoguer et d'oublier les divers soucis.

Partenaires :

Les clubs du troisième âge du territoire.

Encadrement :

- Référente famille.
- Animateur séniors.

Hypothèses de développement :

Délocaliser ces rencontres sur l'ensemble du territoire.

● LOTO intergénérationnel

Public visé :

Personnes âgées, adultes, enfants.

Période de fonctionnement :

1 loto par an, un mercredi.

Objectifs poursuivis :

- Réunir toutes les générations,
- Partager un moment convivial le temps d'un espace de jeu.

Partenaires :

- La maison de retraite de Vendeuil,
- L'ALSH du centre social,
- L'ADERMAS (depuis 2011),
- Le SAAT (depuis 2011).

Encadrement :

Les animateurs permanents du centre social,
Les encadrants de l'ADERMAS,
Bénévoles.

Hypothèses de développement :

Etendre le partenariat aux CCAS des communes du territoire.

● Club des « aînés »

Public visé :

Personnes à la retraite.

Période de fonctionnement :

Les lundis de 14h00 à 17h30.

Objectifs poursuivis :

- Rompre l'isolement,
- Permettre de faire de nouvelles rencontres,

- Permettre le dialogue et oublier leurs divers soucis.

Partenaires :

Néant.

Encadrement :

Une aide technique de la référente famille.

Hypothèses de développement :

Que ce club puisse s'ouvrir à de nouveaux participants.

Les manifestations

●Réveillon solidaire

Public visé :

Tout public.

Période de fonctionnement :

Le soir du réveillon.

Objectifs poursuivis :

- Remettre la mixité sociale au sein de nos actions,
- Accueillir toute personne sans préjugés,
- Favoriser l'intergénérationnalité.

Partenaires :

La mairie de Moy-de-l'Aisne, la Fondation de France.

Encadrement :

2 animateurs permanents.

Bénévoles.

Hypothèses de développement :

Transformer ce temps en une rencontre entre tous les bénévoles qui interviennent sur le centre social.

●Les lotos

Public visé :

Tout public.

Période de fonctionnement :

5 lotos par an les samedis de 10h00 à 23h00 (horaires pour le public).

Objectifs poursuivis :

- Optimiser les moyens financiers du centre social,
- Créer un espace convivial intergénérationnel.

Partenaires :

Néant.

Encadrement :

2 professionnels du centre social.
Beaucoup de bénévoles.

Hypothèses de développement :

Nous réfléchissons actuellement à des nouvelles pistes d'actions sur les week end.

●Le festival des talents

Public visé :

Tout public.

Période de fonctionnement :

1 journée au mois de juin.
Réunion mensuelle tout au long de l'année.

Objectifs poursuivis :

- Promouvoir l'artisanat et les artistes locaux,
- Offrir un temps de rencontres pour l'ensemble des habitants du territoire,
- Offrir une animation intercommunale.

Partenaires :

La Région, la commune de Moy-de-l'Aisne, les autres communes du territoire, les associations, les sponsors (commerces, artisans locaux, Chérie FM).

Encadrement :

L'équipe professionnelle dans son entier.

La plus forte mobilisation de bénévoles de l'année (environ 60).

Hypothèses de développement :

Revenir à 2 jours de fonctionnement en continu avec des actions qui fassent le lien pendant la nuit.

● La soirée des associations**Public visé :**

Tout public.

Période de fonctionnement :

1 soirée dans l'année.

Différents temps de rencontre tout au long de l'année.

Objectifs poursuivis :

Créer une cohésion sur le territoire entre les différents acteurs associatifs.

Partenaires :

Les associations du territoire (un remerciement tout spécial aux associations suivantes : le CAMA, Sport pour tous, la Grande Parade, la SASM, le trait d'union, comité du troisième âge).

Encadrement :

2 professionnels du centre socioculturel pour un appui technique.

Les bénévoles des associations représentées.

Hypothèses de développement :

La première édition a vu le jour en 2011.

C/ Méthode d'évaluation envisagée :

Nous avons pu nous rendre compte lors de la réflexion et en rédigeant le bilan de ce projet combien il avait été difficile d'établir notre évaluation. En effet, nous ne nous sommes pas donné de ligne directrice sur ce que nous souhaitons évaluer. C'est pourquoi la commission « projet social » s'est penchée sur cette difficulté et propose une grille d'évaluation qui soit applicable à l'ensemble des actions menées par le centre social.

Il nous a semblé important :

- Que cette fiche soit un outil facile à utiliser,
- Qu'elle prenne en compte l'aspect quantitatif tout autant que l'aspect qualitatif,
- Que l'aspect « itinérance » souhaité par la commission soit prise en compte.

Pour finir sur cette présentation, nous souhaitons que cette fiche devienne le support de suivi du projet social sur les 4 années à venir.

**FICHE BILAN
ACTION**

CENTRE SOCIAL

Intitulé :

MOY DE L' AISNE

SECTEUR :

Action existante

Action nouvelle

OBJECTIF(S) POURSUIVI(S) :

.....
.....

PUBLIC(S) VISE(S) PAR L' ACTION :

Nombre de participants : Au total en moyenne

Tranche d'âge : Petite enfance enfance familles séniors

Catégories socioprofessionnelles :

MOYENS HUMAINS :

REFERENT FAMILLE COMPTABLE REFERENT JEUNESSE ASSISTANTE DIRECTION

CUI : NOMBRE : DIRECTION

BENEVOLES : NOMBRE :

PARTENAIRES :

CAF	PMI	DIPAS	COMMUNES	COM DE COM	ASSOC.	C.GENERAL	C.REGIONAL	ETAT	AUTRES

Détail :

.....
.....

PROVENANCE :

Alaincourt..... Berthenicourt..... Benay Brissay-Choigny

Brissy-Hamégicourt..... Cerizy..... Itancourt..... Essigny-Le-Grand.....

autres communes

PERIODE DE FREQUENTATION :

Hebdomadaire bi-mensuel Trimestriel semestriel annuel

RESULTATS OBTENUS :

.....
.....

Par rapport au public habituel:

Nombre de personnes qui ne viennent plus :

Pourquoi ?.....

Nombre de nouveaux venus sur cette action :

Comment ?.....

Quels sont les effets inattendus, non envisagés que vous avez pu remarquer ? :

.....
.....

III- Nos moyens d'intervention :

A/ A l'interne :

1- La participation des habitants :

a/ Le fonctionnement institutionnel :

Nos statuts ont bientôt 35 ans ! Les évolutions de la représentativité des différents collèges sont posées. Lors des conseils d'administration qui ont aboutit à la cooptation d'un représentant consultatif puis délibératif de la CCVO, il est apparu que nos statuts avaient besoin d'être réactualisés. Les questions que nous auront à nous poser sont de plusieurs ordres :

- Quelle place donner à la CCVO sachant que son poids futur sur le territoire devrait s'accroître ?
- Comment sortir de la représentation centre social/commune de Moÿ-de-l'Aisne inscrite depuis la création du centre social tout en conservant cette filiation ?
- Quelle représentativité pour les différents collèges ? Le nombre de représentants par collège est-il le plus adéquat au vu de la volonté d'ouvrir le centre social à l'ensemble des communes de la communauté de communes ?
- Nos statuts sont-ils adaptés aux changements actuels et futurs ?

C'est pour toutes ces questions que nous pensons que les 4 ans à venir serviront à réinterroger nos statuts et à soumettre les modifications qui nous sembleront les plus opportunes pour faire face à ces évolutions.

b/ Les commissions au service du projet :

Les commissions se sont étoffées au cours du dernier projet social. En 2007, une seule existait : « projet social ». En 2008, naissait la commission « festival des talents » et le groupe de travail « repas conviviaux ». En 2010, naissait les commissions « adolescents » et « communication ». En 2011, naissait le comité de pilotage « prévention du vieillissement ». La commission « statuts » se structure actuellement.

Régulièrement ces commissions font part au conseil d'administration de l'avancée de leurs travaux. Ceux-ci nourrissent notre action et enrichissent la réflexion sur le projet.

Ces commissions représentent l'opérationnalité des bénévoles au service de l'action et du projet social.

2- L'équipe professionnelle :

Sur les 4 dernières années, l'équipe professionnelle s'est fortement étoffée tant au niveau de sa formation que de sa constitution.

2007		2011	
Coordinatrice	Niveau 4	Directeur	Niveau 1
Secrétaire direction	Niveau 5	Secrétaire direction	Niveau 5
Comptable	Niveau 4	Comptable	Niveau 4
Personnel de service	Niveau 6	Personnel de service	Niveau 6
Référente famille	Niveau 3	Référente famille	Niveau 3
Référent enf/jeun	Niveau 4	Référent enf/jeun	Niveau 3
2 ani. Contrat aidé	Niveau 5	Animateur jeunesse	Niveau 4
		2 ani. Contrat aidé	Niveau 4 Niveau 5

Niveau V : CAP/BEP, Niveau IV : baccalauréat, Niveau III : Bac+2, Niveau II : Bac+3, Niveau I : Bac+5.

Le droit de tirage sur le plan, de formation, est en progression, dû à une augmentation de notre masse salariale. Ceci est une très bonne nouvelle car, en effet, le travail d'animateur professionnel devient de plus en plus complexe au vu des dispositifs qui se superposent toujours un peu plus et la quantité d'administration supplémentaire qui nous est demandé par l'ensemble de nos partenaires.

3- Nos moyens financiers :

Cpte	Intitulés	Réalisé 2011	Réalisé 2008	Cpte	Intitulés	Réalisé 2011	Réalisé 2008
	Alimentation, Boissons	10 850,81	13 936,34		Participation Usagers	35 220,65	18 910,15
	Fournitures d'Activité (dont Visites Musées,...)	2 979,53	1 703,99		Autres Participations (encart publicitaire - Photocopies,...)	792,50	1 043,60
	EDF-GDF + Eau + Fuel (chauffage)	9 019,02	13 389,67		Produits/mise à disposition (Communes Canton)	13 432,35	7 608,30
	Carburant	2 228,38	477,93		Locations	6 732,50	5 997,09
	Alimentation / Boissons Loto	1 756,92			Location Mini Bus	819,60	
	Autres Matériels et Fournitures	3 008,17	260,33		P.S. CNAF/CAF clsh + Bons Vacances + Charte	4 332,50	1 591,50
	Fournitures de Lotos	13 524,96	16 114,37		Participations Lotos Quines	26 652,63	33 040,96
	Petit Equipement	914,18	1 960,11		Participations Buvettes Lotos quines	3 715,32	
	Fournitures Bureautique autres fournitures (prod Entret, frais pharm...)	2 797,75	2 435,85		Participations autres manifestation	3 355,50	
		325,74	562,13		Autres Produits Annexes	1 016,23	4 058,89
60	TOTAL ACHATS	47 405,46	50 840,72		ANCV	1 065,00	871,00
	Locations véhicules	979,30	381,67	70	TOTAL PRODUITS & PRESTATIONS	97 134,78	73 121,49
	Locations Immobilières	123,00			FONJEP	5 067,00	7 271,00
	Locations mobilières	3 017,70	2 027,22		Remboursements CNASEA (contrats aidés)	8 327,46	16 703,54
	Maintenance, entretiens & réparations	6 603,25	3 418,59		Subventions FCS02	500,00	300,00
	Assurances	3 262,27	2 325,72		Subv. F.S.E Emploi Solidaire		11 365,02
	autres Charges externes (doc,...)	163,00	206,60		Subv. "Région Emploi Solidaire	28 234,01	25 795,02
61	TOTAL CHARGES EXTERNES	14 148,52	8 359,80		Subventions Communales	10 500,00	10 500,00
	Personnel par intérim ou détaché	959,33	3 109,59		Subventions Intercommunales	31 267,00	
	Prestataires Extérieurs	4 878,70	6 044,66		Subvention Intercommunale - Projet Jeunes	11 750,00	
	Prestataires Alimentaire	12 688,14			Subv. Conseil Régional + Picardie en fête	1 650,00	5 000,00
	Droit d'entrée	10 179,76	1 887,15		Subventions Conseil général	6 000,00	2 785,00
	Frais d'honoraire	4 395,46			Subventions Label qualité Conseil général		610,00
	Publicité-Informations-Publications		1 325,80		Subvention fonction' CAF de Saint-Quentin	44 000,00	44 000,00
	Transports & Déplacements Activités	676,07	4 458,85		Subv. CAF Fonctionnement ALSH	21 519,36	5 361,52
	Déplacements Personnel + Bénévoles	7 412,95	2 004,35		Subv. CAF Exceptionnelle	15 000,00	
	Missions-récept., dont frais C.A + A.G.	1 378,43	1 893,36		Subv. CAF "charte de qualité clsh "	1 642,00	385,00
	Frais postaux et télécommunications	4 726,23	3 718,42		Subventions autres C.A.F. (A.D.S.L)	2 898,79	1 500,00
	Frais de formation des salariés	5 289,60	2 606,04		P.S. CNAF / Animation globale	58 032,00	52 017,79
	Cotisations externes (adh. Fédé, etc.)	3 375,75	1 584,91		P.S. CNAF " Familles"	12 944,00	11 799,00
	Frais de CA et AG	412,02	814,98		PS CNAF CLAS	2 056,60	
	Divers	324,90	405,00		autres P.S. CNAF LAEP	2 166,48	
	autres Services Extérieurs (Serv banc,...)	346,73	279,16		autres PS clsh (MSA, Cons. Gén. etc.)	632,00	370,39
62	TOTAL SERVICES EXTERIEURS	57 044,07	30 132,27		CARSAT	12 000,00	
	Taxe sur les salaires	5 603,00	1 917,00		Fondation de France		1 500,00
	Formation Professionnelle Continue	4 828,05	2 652,72		REAPP	1 770,00	2 500,00
	Autres Impôts & taxes	100,00	41,70		GRSP		1 680,00
63	TOTAL IMPOTS ET TAXES	10 531,05	4 611,42		EDEC		1 000,00
	Rém. Brut. Personnel permanent (cdi)	139 852,58	102 581,40	74	TOTAL SUBVENTIONS	277 956,70	202 443,28
	Rém. Brut. Personnel cdd & intermittent	33 826,53	10 125,93		Produits des cotisations d'adhésion	2 560,00	1 050,50
	Rém. Brut. Personnel "en contrat aidé"	12 445,90	22 349,04		Collecte et DONs et Divers	80,43	3 177,84
	Provision CP	1 901,10			Quote-part investissement	1 434,91	
	Indemnités diverses	9 943,26			Remboursement Formation	6 044,13	
	Médecine du travail	586,52	460,70	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	10 119,47	4 228,34
	Charges sociales patronales	58 076,37	41 168,04		Autres produits financiers	102,41	583,81
64	TOTAL CHARGES DU PERSONNEL	256 632,	176 685,11	76	TOTAL PRODUITS FINANCIERS	102,41	583,81
	Droit d'auteur & reproduction (SACEM,...)	521,60	250,02		Produits exceptionnels/exercice	662,99	5 002,88
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	521,60	250,02		Produits sur exercice antérieur	4 092,04	34,50
	Intérêts des emprunts et Agios bancaires	857,27		77	TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 755,03	5 037,38
66	CHARGES FINANCIERES	857,27			Transfert de charges	11 654,41	

	Autres charges/gestion de l'exercice	919,45	4 278,21							
	Charges sur gestion antérieure	6 400,42	12 387,76							
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (*)	7 319,87	16 665,97							
	Dotations aux Amortissements	5 096,22	2 449,84							
68	TOTAL DOTATIONS (SEUL SI BILAN)	5 096,22	2 449,84							
6	TOTAL DES CHARGES	399 556,32	289 995,15							
	Résultat de l'exercice (excédent)	2166,48								
	TOTAL COMPTE DE RESULTAT	401 722,80	289 995,15							
800	CHARGES SUPPLETIVES	126 063,76	64 932,50							
<i>Dont</i>	Secours alimentaires	31 793,00								
	Valorisation du Bénévolat	61 530,30								
	Personnel mis à disposition	4 509,75								
	Locaux mis à disposition	9 740,00								
	Charges locatives gratuites	1 471,00								
	Matériel mis à disposition	8 995,71								
	Prestations techniques	8 024,00								
		TOTAL GENERAL	527 786,56	354 927,65						
79	TOTAL TRANSFERTS DE CHARGES	11 654,41	0,00							
		401	285							
7	TOTAL DES PRODUITS	722,80	414,30							
	Résultat de l'exercice (déficit)		4 580,85							
	TOTAL COMPTE DE RESULTAT	401 722,80	289 995,15							
800	CHARGES SUPPLETIVES	126 063,76	64 932,50							
<i>Dont</i>	Secours alimentaires	31 793,00								
	Valorisation du Bénévolat	61 530,30								
	Personnel mis à disposition	4 509,75								
	Locaux mis à disposition	9 740,00								
	Charges locatives gratuites	1 471,00								
	mis à disposition	8 995,71								
	Prestations techniques	8 024,00								
		TOTAL GENERAL	527 786,56	354 927,65						

NB : les comptes de 2007 ne sont plus accessibles par voie informatique.

Notre compte de résultat a fortement augmenté entre 2008 et 2011. Il est passé de 289 995,15€ à 401 722,80€ pendant cette période soit une augmentation de 38,5%. Si l'on considère en plus les charges supplétives, le compte de résultat passe de 354 927,65€ à 527 786,56€ sur cette même période soit une augmentation de 48,7%.

Cette très forte augmentation dans une période des moins favorables suggère un développement de nos actions (voir la partie concernant le bilan).

Ce développement s'est réellement fait au regard des actions. En effet, le pourcentage de la masse salariale ne change quasiment pas. Il passe de 62,5% à 66,5% entre 2008 et 2011 hors les charges supplétives. Si l'on considère ces dernières, il passe de 50,6% à 51,1%.

Nous remarquons aussi (et ce n'est pas négligeable) qu'avec cette augmentation de notre activité, les comptes s'équilibrent passant d'un déficit de 4580,85€ en 2008 à un léger excédent de 2166,48€ en 2011.

Notre action se renforce sans nous mettre en difficulté au niveau de notre compte de résultat. Ceci est du à une recherche d'actions en partenariat. Il s'agit pour l'instant de consolider nos actions et de continuer cette recherche.

Cependant, nous pouvons étudier les bilans de 2008 et 2011 et nous verrons que les difficultés à suivre notre trésorerie sont bien réelles...

ACTIF			PASSIF		
	2008	2011		2008	2011
Immo. Incorporelles	240,82	0	Fonds associatifs	2 915,63	2 915,63
Immo. Corporelles	-14 332,45	15 486,57	Report à Nouveau	33 296,93	-6858,95
Immo. Financières	55,00	55,00	Résultat	-4508,85	2 166,48
Total actif immobilisé	-12 023,48	15 541,57	Total fonds propres(1)	31 631,71	-1 776,84
Créances	35 216,11	70 827,05	Autres fonds assoc. (2)		5 859,22
Disponibilités	41 995,14	28 311,98	Total fonds (1)+(2)	31 631,71	4 082,38
Charges constatées d'avance	-57,93		Emprunts	7 589,75	9 917,65
			Dettes	1 621,89	40 407,86
			Dettes fiscales	18 686,44	35 070,83
			Autres Produits	6 720,05	2 868,88
			cstatés d'av	6 720,05	22 333,00
Total actif circulant	77 153,32	99 139,03	Total dettes	33 498,13	110 598,22
Total	65 129,84	114 680,60	Total	65 129,84	114 680,60

Notre fond de roulement, qui est la différence entre les fonds associatifs et les actifs immobilisés, passe de 43 655,19€ en 2008 à -11 459,25€ en 2011. En effet, les années 2008 et 2009 ont été très déficitaires (-46 000€ environ en 2009...) et ont littéralement écrasées notre fond de roulement.

Cet état de fait nous oblige à d'une part augmenter nos dettes auprès de nos fournisseurs et à rechercher des solutions auprès de notre banque (recours à l'emprunt).

Les subventions qui arrivent souvent tardivement (même si la décision est positive) nous entraînent un peu plus à recourir à l'emprunt et à régler très tardivement nos fournisseurs.

C'est une synthèse toute en contraste entre d'une part, des comptes de résultats qui s'étoffent (tout en s'équilibrant) et montre notre dynamisme, et, d'autre part des solutions à trouver pour que notre trésorerie ne nous empêche pas de continuer le développement que nous connaissons actuellement...

B/ A l'externe :

1- Le partenariat local :

Les pistes de développement que nous avons mis en œuvre récemment portent tout particulièrement dans les domaines suivants :

- La reconnaissance de notre Lieu d'Accueil Enfant/Parent (LAEP) par le partenaire local, ce qui nous a permis d'obtenir une labellisation de cet espace,
- Une avancée significative d'un travail en partenariat avec la commune de Moy-de-l'Aisne et l'école qui nous a permis d'obtenir une labellisation d'un Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS),
- Un travail remarquable en amont et avec le centre social entre la Fédération des Centres Sociaux de l'Aisne (FCS02) et la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT) Nord Picardie qui s'est concrétisé par un projet sur 2 ans. Celui-ci nous a permis une légitimité à œuvrer auprès des élus locaux, des CCAS, du CLIC et des clubs du 3ème âge du territoire,
- La naissance d'un partenariat autour des adolescents dans le cadre du « projet ados itinérant » avec la CCVO,
- La naissance d'un partenariat avec la commune d'Essigny-le-Grand pour l'encadrement de leur centre de loisirs de juillet.

Mais nous ne souhaitons pas nous arrêter à ce que nous venons de créer. Actuellement, nous réfléchissons (et préparons les dossiers) avec nos partenaires dans les domaines suivants :

- La création d'un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) qui prendrait en charge les enfants le matin avant l'école et pendant le temps du midi ainsi qu'une ouverture d'un centre de loisirs pendant les vacances d'août,
- La réflexion est bien engagée avec notre partenaire local en charge de l'insertion sur le territoire et le Conseil Général pour que nous puissions prochainement (nous l'espérons) intervenir dans le champ de l'insertion sociale mise en œuvre par le Conseil Général.

Et par la suite ? Dans un futur pas si loin de nous, nous souhaitons développer des actions dans le domaine de la santé avec le Conseil Régional qui commence à nous

solliciter dans ce sens. Cela permettrait d'enrichir notre palette d'intervention dans nos actions déjà existantes.

Et après? Imaginons ensemble que les élus du territoire commencent à trouver nos interventions riches, qu'elles soient diversifiées, qu'elles s'adressent à tous, dans des domaines aussi variées qu'aujourd'hui...

Imaginons ensemble que notre capacité d'expertise soit (enfin !) reconnue...

Imaginons ensemble que notre savoir-faire tant au niveau de la relation humaine que de la conduite de projet fasse l'unanimité...

Alors, nous aurons construit, avec tous les partenaires qui l'auront souhaité, un formidable outil qu'est notre centre social. Le centre social prendra alors toute sa place : pas celle qu'il aura prise mais celle que ses partenaires auront bien voulu lui confier. Ainsi, les valeurs que nous défendons : la dignité humaine, la démocratie, la solidarité seront portées hautes en couleurs au service des habitants de notre territoire d'intervention.

2- Le réseau des centres sociaux :

La FCS02 se remet sur pieds après avoir connu une zone de très forte turbulence. Aujourd'hui plus qu'hier, elle accompagne les centres sociaux dans de nombreux domaines.

En effet, nous l'avons évoqué plus haut, c'est la FCS02 qui est en charge de l'accompagnement des projets « prévention du vieillissement » avec la CARSAT Nord Picardie. Son aide a été précieuse dans le montage de ce partenariat.

Mais la FCS02 nous apporte un réel appui dans les domaines suivants :

- Des réunions des directeurs qui échangent sur leurs pratiques professionnelles pour les rendre plus efficaces,
- Des réunions qui vont bientôt avoir lieu pour les référentes familles et dans le même but que celles des directeurs,
- Un appui à la construction d'un référentiel pour l'accompagnement des renouvellements des projets sociaux,
- Un appui dans l'aide aux plans de formations pour qu'ils soient perçus comme de vrais outils au service des centres sociaux,
- Une veille sur tous les dispositifs existants ainsi que sur les fondations et leurs appels à projets.

Au travers tous ces travaux, un réseau se constitue de professionnels mais aussi d'élus où chacun peut trouver la ressource qui lui est nécessaire suivant le moment

et ses fonctions. Ce réseau, plus informel, n'en est pas moins efficace et c'est régulièrement, sur toute sorte de sujet, qu'il est activé.

GLOSSAIRE

AAME : centre social Association d'Animation de Moy-de-l'Aisne et de ses Environs
ADERMAS : Association pour le DEveloppement des cantons de Ribemont, Moy-de-l'Aisne et Saint-Simon
ACM : Accueil Collectif de Mineurs
ALSH : Accueil de Loisirs sans Hébergement
CAF : Caisses d'Allocations Familiales
CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail
C.C.A.S : Centre Communal d'Action Sociale
C.C.V.O : Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise
CEJ : Contrat Enfance Jeunesse
CLAS : Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité
CLIC : Centre Local d'Information et de Coordination
CUI : Contrat Unique d'Insertion
FCS02 : Fédération des Centres Sociaux de l'Aisne
LAEP : Lieu d'Accueil Enfants Parents
MSA : Mutualité Sociale Agricole
PMI : Protection Maternelle et Infantile
REAAP : Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents
RSA : Revenu de Solidarité Active
SMIC : Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance